



PREFET DE LA MAYENNE

Maison de l'État de Château-Gontier – Sous-préfecture

Société APROCHIM de Grez-en-Bouère

**Compte-rendu de la commission de suivi de site
du 11 octobre 2016**

Le 11 octobre 2016, à 14 heures 00, s'est tenue à la préfecture de la Mayenne, sous la présidence de madame la secrétaire générale, la commission de suivi de site d'Aprochim.

A l'ordre du jour :

- Evolution des indicateurs de suivi du site (production, surveillance environnementale,...)
- Surveillance des élevages. Suites de l'étude d'interprétation de l'Etat des Milieux et de la tierce expertise INERIS
- Travaux menés sur le site depuis la dernière CSS visant à limiter les émissions dans l'environnement
- Réflexions d'APROCHIM visant encore à limiter les émissions dans l'environnement
- Mise en oeuvre des autres recommandations de la tierce-expertise
- Résultats des contrôles menés depuis la dernière CSS
- Points divers : recours administratifs en cours d'instruction - Avancement des démarches liées au passage SEVESO Seuil Haut - Confidentialité des données sensibles sur les sites SEVESO

Etaient présents :

Madame Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne
Monsieur Benyounès ALLALI, secrétaire général de la sous-préfecture de Château-Gontier
Monsieur Eric GERVAIS, directeur de la Réglementation et des Libertés publiques
Monsieur Bernard BOIZARD, président de la communauté de communes du pays de Meslay-Grez
Monsieur Jean-François LASSALLE, maire de Grez-en-Bouère
Monsieur Jacky CHAUVÉAU, maire de Bouère
Monsieur André BOISSEAU, maire de Saint-Brice
Madame Anne-Laure LEFEBVRE, représentant le directeur départemental – Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Monsieur Laurent LERALLE, Unité départementale de la Mayenne - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour la Mayenne
Madame Gaëlle DUCLOS, Agence Régionale de Santé, délégation territoriale de la Mayenne
Monsieur le lieutenant hors classe Jean-Philippe DOUDET et monsieur le lieutenant Xavier DUFOUR, Service Départemental d'Incendie et de Secours 53
Madame Julie DUCOIN, conseillère départementale
Madame Huguette QUINCE, sous-préfecture de Château-Gontier
Messieurs Jacques DELAUNAY et Jean VAUZELLE, association « Mayenne Nature Environnement »
Monsieur Eric de ROQUEFEUIL, association « Entre Taude et Bellebranche »
Monsieur Joseph GAUDIN, association « Terre et Vie d'Anjou »
Monsieur Jacky BONNEMAINS, association « Robin des Bois »
Monsieur Didier GAUTHIER, directeur général de la société APROCHIM
Monsieur Florent MANCINI, responsable Procédé et Laboratoire
Monsieur Christophe DUREAU, secrétaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Aprochim
Monsieur Samuel HUAULME, secrétaire du Comité d'Entreprise Aprochim

Absent excusé :

Monsieur Christophe HENNEBELLE, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Madame la secrétaire générale demande si quelqu'un souhaite prendre la parole ou émettre des observations avant l'exposé de l'entreprise Aprochim. Aucune réponse n'étant apportée, elle laisse le soin aux dirigeants de se présenter.

Réorganisation de la société Aprochim

M. Gauthier, directeur général du groupe Chimirec, est le nouveau directeur général de l'entreprise Aprochim et M. Mancini est responsable du site avec une équipe renouvelée et de nouveaux représentants du personnel ont été désignés.

Les actions menées sur la surveillance des rejets à l'intérieur et à l'extérieur du site devront permettre de rendre compatible l'activité de l'usine et l'activité agricole. Par ce repositionnement, M. Gauthier considère que la société est capable de surmonter les prescriptions qui lui sont imposées et il se donne une année pour obtenir de bons résultats. Dans le cas contraire, il faudra trouver une autre activité pour assurer la survie de l'entreprise. Il laisse le soin à M. Mancini de présenter les éléments techniques et chiffrés de ces évolutions.

Suivi des indicateurs du site et actions visant à limiter les émissions dans l'environnement

- Lichens

Les résultats des implants Lichens s'effectuent par campagne de 3 mois. M. Mancini indique que ce délai est suffisant et précise qu'à partir de 2,5 ppb un lichen est impacté. Les dernières analyses sur les lichens datent de 2013 et 2015, la prochaine campagne aura lieu en 2017. M. de Roquefeuil souligne que l'analyse sur les implants des lichens est un bon indicateur mais qu'elle porte uniquement sur les PCB_i. Il serait intéressant d'analyser les PCB-dl et les dioxines furanes. L'entreprise ne sait pas faire tous les PCB et seule une centaine est analysée. M. Mancini précise que la distinction a été reprise en 2015 entre les PCB-dl et les dioxines furanes. Il souligne cependant que pour les PCB-dl, il manque le PCB 126, trop petit par rapport aux autres.

M. Gaudin indique qu'il est important de faire une distinction entre les dioxines likes et les dioxines furanes. La déchlorureuse rejette plus de dioxines furanes que de dioxines likes. M. Leralle précise que les informations sont disponibles sur demande.

Mme la secrétaire générale souhaite connaître les résultats de 2014 pour comparer les écarts. Une étude sera menée pour obtenir une lecture complète des analyses sur les lichens depuis au moins 2006.

- Jauges

M. Mancini indique que les jauges Owen ne mesurent que les dépôts de poussière. Les résultats dépendent également de la rose des vents et de l'activité du site. En juin 2016, une concentration importante était relevée sur le site mais beaucoup plus faible hors site. Une explication sur la hausse significative de ces résultats est demandée à Aprochim. M. Mancini ne peut fournir d'explications à ce jour. Mme la secrétaire générale demande à l'entreprise d'en fournir, prochainement, aux membres de la commission. Il ajoute que l'entreprise ne produit pas de dioxines furanes (pas de points chauds sur le site). Néanmoins, on peut en trouver dans l'huile de transformateurs brûlée avant l'arrivée sur le site. M. Leralle souscrit aux observations de M. Mancini et indique, par rapport à la rose des vents, que le temps d'exposition pour les jauges d'une durée de 28 jours est long. Il ajoute que pour les points MOR1 et ME2, une forte différence d'impact existe par rapport aux jauges situées à l'intérieur et à l'extérieur du site.

M. Mancini souligne que dans le bruit de fonds l'entreprise est inférieure à 2 pg mais pas sur le site. Un confinement maximum est programmé sur le site de l'entreprise afin de limiter l'impact dans les jauges internes qui générerait moins d'impact sur l'environnement. M. Leralle précise que les PCBi se raisonnent en masse et qu'il n'y a pas de correction en équivalent toxique. M. Mancini indique qu'il est difficile de comprendre l'analyse des retombées dans les jauges. M. Lassalle s'interroge sur ces résurgences. M. Gauthier indique que les variations continueront mais à un niveau plus bas.

- Eau – Puits – Mare

Selon M. Gaudin, la pollution va directement dans la nappe phréatique. M. Gauthier précise que des analyses seront effectuées en lien avec la DREAL pour approfondir les éléments hydrogéologiques locaux. Le point soulevé par M. Gaudin mérite vérification. M. Leralle ajoute que ces analyses font partie des préconisations de l'INERIS. M. Gaudin indique que ces PCB ne seront pas retrouvés dans l'eau de surface mais qu'il faut descendre davantage vers le fonds. M. Mancini précise que les piézomètres sur site ne sont pas impactés.

M. Vauzelle fait remarquer que le puits de la Pélièvre est impropre à la consommation. M. Mancini propose de le rajouter dans les analyses, selon les recommandations de l'Inéris. M. Chauveau rappelle qu'un arrêté municipal interdisant l'usage de ce puits et l'accès à la mare a été pris le 4 octobre 2016 et affiché sur le site. Une rencontre avec le propriétaire est programmée le 14 octobre prochain. Mme Duclos ajoute que l'étude globale des analyses de l'eau sur le captage en eau potable était conforme.

M. Bonnemains demande quelles sont les actions prévues sur la mare et si un curage est prévu par l'industriel. M. Leralle précise que les actions à mener à l'issue des conclusions de l'étude menée par l'INERIS incombent, soit à l'exploitant, soit au maire par ses pouvoirs de police. L'arrêté municipal a été pris et sera notifié aux parties prenantes.

M. Gauthier souligne que la mare est un réceptacle pour Aprochim mais pas uniquement. Le curage demandée par l'entreprise a été refusé par le propriétaire. En ce qui concerne la boue, M. Gauthier indique que ce point sera regardé avec l'administration pour la prise en charge. M. Delaunay estime qu'il faut réfléchir au problème de la mare. Mme Lefèbre recommande de ne pas manger les poissons, pas de gibier tous les jours et diversifier la nourriture comme prescrit dans la tierce expertise.

M. Leralle indique qu'il n'y a pas de détermination de zones contaminées au niveau des sols à l'extérieur de site (IEM Inéris). En revanche, il y a une liaison entre ce qui est émis par Aprochim avec son procédé actuel et ce qui est à l'extérieur (élevages, cultures). Mme la secrétaire générale souligne que si on arrive à répondre à l'IEM Inéris, une avancée aura été réalisée.

- Viande bovine – Oeufs – Faune sauvage

Mme Duclos indique que dans les préconisations de l'Inéris, le décapage des poulaillers est prévu dans un rayon de 800 m à 1 000 m ainsi que ceux où une concentration élevée avait été trouvée dans les oeufs. Il faut identifier les propriétaires actuels et anciens. Si les anciens souhaitent de nouveau aménager un poulailler, les services de l'État doivent demeurer vigilants. M. Chauveau souligne qu'il n'existe pas beaucoup de poulaillers actuellement et que des prélèvements sur les œufs seront difficiles à effectuer. M. Gaudin souligne qu'avec une contamination des œufs 8 fois supérieure à la norme, il n'a pas continué cette activité.

M. Delaunay demande s'il existe des normes sur la zone sauvage pour les analyses de la viande et pour celle du cheval. Mme Lefèbre précise qu'il n'y a pas de normes pour le cheval. M. Lassalle demande si une norme existe pour le cheval comestible, même si ce sont des chevaux de courses. Mme Lefèbre précise que les chevaux de courses finissent aussi à l'abattoir.

L'IEM a statué sur le risque sanitaire des populations et la faune sauvage n'est pas un facteur qui a été retenu. M. Gaudin dit que la consommation des animaux de la faune sauvage (sangliers, biches, ...) se pratique toujours et demande pourquoi il n'en n'est pas fait état dans l'IEM.

M. Bonnemains demande si des analyses sur le miel pourraient être envisagées. Mme Lefèbvre indique que les prélèvements de miel ne sont pas opportuns. Ce produit ne concentre pas les PCB.

M. Gaudin demande si les bovins sont considérés comme décontaminés lorsqu'ils partent à l'extérieur. Mme Lefèbvre précise que les animaux partent contaminés et qu'ils se décontaminent en trois mois. A partir de 9 mois, les animaux sont considérés comme décontaminés mais les services de l'État ajoutent trois mois par sécurité. A l'âge d'un an, l'animal est décontaminé. Mme la secrétaire générale souligne qu'il est important de préciser ce point.

M. Bonnemains s'interroge sur les chèvres de M. Gaudin. Mme Lefèbvre ajoute qu'il a cessé son activité fin 2013. M. Gaudin précise que son activité est à l'arrêt depuis 2013 et les animaux sont toujours sur son exploitation, en attente que la situation s'améliore pour permettre un redémarrage.

M. Delaunay soutient que pour Mayenne Nature Environnement, la pollution autour du site Aprochim a un impact sur la faune sauvage et la flore. Mme Lefèbvre indique que les mouvements et les volumes de la faune sauvage ne sont pas connus. M. Gauthier rétorque qu'il faut laisser les bêtes vivre leur vie. Une proposition de racheter les terres dans un rayon de 500 m avait été évoquée mais pas de suite donnée. L'entreprise va faire le nécessaire pour que l'impact tende vers zéro.

- Diffus - Herbes

M. de Roquefeuil souligne que les transformateurs traités actuellement sont moins souillés aux PCB. M. Mancini précise qu'entre 2014 et 2015, une augmentation de la proportion de polluer sur le site a été relevée due notamment au traitement de transformateurs turcs hautement pollués.

M. Gaudin note la présence de dioxines furanes dans l'analyse ambiante sur le site en terme de gazeux. M. de Roquefeuil demande s'il y a des explications et M. Delaunay ajoute que même si l'entreprise ne produit pas, elle fabrique des PCBdl. En ce qui concerne les analyses à la cheminée, 80 % de gazeux qui s'échappent toujours dans l'air ambiant. Pour les diffus, la majorité des dioxines furanes par rapport aux PCB-dl se retrouve dans l'air ambiant et une majorité de gazeux. A partir du moment où l'entreprise maîtrise les diffus en empêchant de sortir ce qui sort actuellement, par la porte ou la fenêtre, sort par la cheminée filtrée.

M. Mancini souligne qu'en juin 2013, les filtres à charbon actif ont été changés. M. Gauthier ajoute que le filtre à charbon actif est efficace. M. Mancini indique que des charbons actifs à 2X12 tonnes sont mis en place en remplacement de ceux à 2X6 tonnes. Les résultats à la cheminée sont effectués par Socotec et sont en dessous de la réglementation.

M. Gauthier précise que pour les émissions diffuses, l'entreprise peut mieux faire pour les maîtriser. 1 M€ vont être injectés pour obtenir de meilleures captations à la source. M. Leralle ajoute que les mesures préconisées (confinement poussé, volume global en dépression, ...) correspondent au niveau standard d'autres entreprises et que les modifications autorisées à 35 000 m³/h ne changent pas le débit mais augmentent la dépression. M. Mancini indique qu'une réflexion complémentaire est en cours.

M. Mancini observe que l'entreprise est autorisée pour traiter 35 000 m³/h et qu'elle possède les outils nécessaires pour le faire. Elle ira au maximum des autorisations avec l'accord de la DREAL. Des mesures d'ambiance ont été réalisées en 2014-2015 et le seront en 2017. M. Leralle ajoute que 35 000 m³/h correspondent à des prescriptions lors de l'installation de l'entreprise. M. Gauthier indique que l'idée est d'aller à la source, pas forcément de multiplier les m³. Il faut, selon lui, gérer le problème de concentration et ainsi améliorer les conditions de travail. M. Leralle souligne qu'en plaquant un résultat d'emblée, c'est intéressant mais au niveau scientifique et intellectuel se posent les questions de méthode quant à la solution retenue.

M. Gaudin précise qu'un point est oublié au Nord Ouest, au-delà du point ROC1 et demande si ce point sera décalé avec l'accord du propriétaire. M. Mancini dit que l'évolution se fera en fonction des remarques. M. de Roquefeuil indique qu'actuellement 14 points existent sur les herbes et souhaite connaître si ces points sont

toujours prélevés. M. Mancini ajoute que 10 analyses sont maintenues et deux points ont été ajoutés. Il faut trouver un maillage qui puisse être efficace. Une commission technique et scientifique va être créée par Aprochim pour aider à faire le point sur ces prélèvements et analyses et une mise en place d'un projet de recherche, sous la forme d'une thèse universitaire pour traiter les cycles des PCB dans l'environnement et les impacts sur la chaîne alimentaire.

M. Gauthier observe qu'au gré des saisons le réseau de surveillance peut être appelé à évoluer pour être optimal en terme d'appréciations de la réalité des problèmes.

M. de Roquefeuil souligne que les exploitants resteront vigilants sur le point de surveillance et si les choses évoluent, ils veilleront à ce qu'il n'y ait pas de rupture avec le passé. M. Mancini indique que le maintien des points actuels sera respecté. M. Gauthier ajoute que l'on ne doit plus brouiller les pistes. Mme la secrétaire générale indique qu'il faut aboutir à quelque chose et se concentrer sur les références existantes.

M. Gaudin dit que Biomonitor projetait de supprimer le point de prélèvement CHE1 puisqu'il n'y a plus d'animaux, que faire des prélèvements d'herbe n'était plus nécessaires, mais qu'il était plus intéressant d'effectuer des contrôles sur des céréales. Il ajoute qu'adopter ce choix reviendrait à supprimer la comparaison de l'évolution dans le temps. Il faut que le contrôle sur l'herbe et les céréales soit maintenu et également sur les céréales pendant 1 an pour faire une corrélation entre les deux et avoir ainsi une base d'antériorité pour le calcul. M. Mancini indique que le point de prélèvement CHE1 sera maintenu. .

M. Leralle souligne qu'un nouveau point de prélèvement a été ajouté (ROC 1) et que ce dernier est stable. M. Mancini précise que le point RE1 situé à plus de 3 000 m et placé sous les vents dominants est de nouveau analysé. Ces deux points « se comportent » à peu près de la même façon.

M. Gaudin souhaite connaître le volume des recrutements pour démonter les pièces métalliques. M. Mancini dit avoir recours à l'intérim, depuis deux semaines. M. Gauthier ajoute que l'entreprise fera le point dans un an. Il ajoute, pour répondre à la question de M. Gaudin sur le traitement des produits pollués, que la déchloreuse, du côté déchetterie, n'est pas raccordée à la cheminée principale. La déchloreuse a sa propre cheminée et son propre charbon actif.

M. Vauzelle demande si des changements sont prévus pour les douches et les vestiaires du personnel. Mme la secrétaire générale souhaite connaître la date de réaménagement prévu. M. Mancini indique que ces derniers ont eu lieu en 2009/2010. Un sas de décontamination sera mis en place afin d'éviter de transporter des diffus.

- Préconisations et calendrier

Le diffus est désormais la question majeure. La méthode de confinement reste prioritaire. L'enjeu de la réussite en technologie, en matériau et dimensionnement restent des atouts majeurs. M. Gauthier ajoute que l'effet sur le milieu sera observé dans 1 an (fin 1^{er} semestre 2017) à la fin des travaux. Mme la secrétaire générale précise que pour la fin de l'année 2016, il faudra caler les budgets et les méthodes.

Mme la secrétaire générale revient sur les objectifs et les délais à établir pour l'entreprise. M. Gauthier répond que la commission se réunira à la fin de l'année et que le choix des points de prélèvements sera déterminé sur tout ce qui tourne autour de l'alimentaire. Mme la secrétaire générale indique que dès que les dirigeants seront prêts, une réunion ad hoc avec plans, cartes et questions sera programmée. M. Mancini ajoute que Biomonitor fera des propositions. Mme la secrétaire générale précise que cette réunion ne peut pas se tenir sans les services de l'État. M. Gauthier précise que cette réunion se tiendra courant novembre et qu'il est proposé de travailler avec Biomonitor.

Mme la secrétaire générale indique que pour chacune des thématiques, il faut attendre les résultats de Biomonitor vers la fin novembre début décembre 2016. Les dirigeants analyseront les propositions et les soumettront aux services de l'Etat (plan des prélèvements et réalisation des prélèvements, planification des lieux et prélèvements). M. Boizard souhaite avoir connaissance des points de prélèvements retenus proposés par Biomonitor. Mme la secrétaire générale indique que les élus seront prévenus.

M. Gauthier indique que l'entreprise est consciente de la gêne pour les agriculteurs. Elle a rencontré les exploitants et prendra en charge les frais supplémentaires des vétérinaires (prélèvements). En ce qui concerne M. Gaudin, il y a une totale transparence avec l'entreprise. Au terme d'1 an, l'entreprise prendra à sa charge les frais de reconstitution d'un troupeau si M. Gaudin redémarre son exploitation.

M. Chauveau demande ce qui sera fait pour les proches riverains. M. Gauthier répond que sa porte reste ouverte, sauf pour les exploitants partis dans la voie judiciaire. Des contentieux sont en cours et l'entreprise laisse les juges se prononcer. Il conclut que le groupe Chimirec supporte actuellement les frais de la société Aprochim qui espère s'en sortir, mais ce n'est pas sans fin.

M. Gaudin précise qu'un mauvais conditionnement des déchets sur les mines de sel a été découvert par les douanes. M. Mancini indique que ce constat est lié à l'incinération contrôlée opérée par la douane allemande. Les big-bags n'étaient pas certifiés UN.

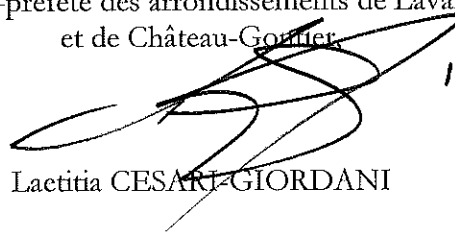
M. de Roquefeuil rappelle le lourd tribut payé par l'agriculture et que pour l'association Entre Taude et Bellebranche, le juge de paix sera le respect de la norme de 0,3 pg/g dans les herbes comme le préconise l'INERIS (et les experts de Nancy). Il ajoute que pour les indemnités des agriculteurs et des riverains, il faut avoir une action globale et pas individuelle.

M. Gauthier indique qu'il reste ouvert à toutes les propositions mais que les demandes excessives qui pourraient se traduire au-delà de la raison et qui iraient au détriment des autres ne seront pas retenues. Il se dit prêt à étudier chaque situation avec humanité à l'égard de ceux qui ont pu souffrir de cette situation.

Mme la secrétaire générale souligne la fluidité des échanges avec Aprochim, note qu'il y a encore beaucoup de travail et que l'objectif de compatibilité de l'entreprise avec son environnement demeure prioritaire.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 17 h 00.

La secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne,
sous-préfète des arrondissements de Laval
et de Château-Gontier



Lactitia CESARI-GIORDANI

15/12/2016